

points précis. Au sein des Commissions, les résolutions sont adoptées à la simple majorité. En séance plénière, il faut la majorité des deux tiers pour toutes les questions importantes<sup>1</sup>.

L'étude d'une question se poursuit habituellement selon un plan bien établi. Elle commence par un débat sur tous les aspects du problème; ce débat peut se terminer après quelques heures ou durer jusqu'à trois semaines, selon le cas. Au cours de ce débat, les idées se cristallisent; diverses délégations présentent des projets de résolution et des amendements à ces projets. On examine ceux-ci, non seulement quant à la forme, mais aussi quant à leur intention et à leurs modalités, après quoi ils sont mis aux voix. Fondamentalement, il existe trois manières d'adopter une résolution. Si le président est convaincu que tous les États membres sont en faveur d'une résolution, il déclare simplement, sauf opposition, la résolution adoptée à l'unanimité. Dans les autres cas, les délégations indiquent leur approbation, leur opposition ou leur abstention au moyen d'un vote à main levée — procédé au moyen duquel le total des voix pour et contre ainsi que celui des abstentions sont enregistrés — ou encore, par appel nominal; dans ce dernier cas, chaque délégation énonce oralement son choix et le vote de chacune figure au procès-verbal.

### Séances plénières

Vingt-cinq points seront mis à l'étude au cours des séances plénières. Il s'agira en l'occurrence d'adopter l'ordre du jour et d'examiner d'autres problèmes jusqu'à celui de l'admission de la Chine continentale aux Nations Unies.

### Élections au Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité qui, avant la vingtième session, ne comprenait que onze membres, en compte maintenant quinze. Il se compose de cinq membres permanents (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne et URSS) et de dix membres non permanents. Les membres non permanents sont élus dans quatre régions géographiques, cinq membres étant élus chaque année pour un mandat de deux ans. Le tableau ci-dessous indique les candidats déclarés pour l'exercice de postes au moment présent:

	Sièges de région	Sièges vacants	Candidats
Afrique-Asie	5	2	Éthiopie Syrie Inde Pakistan
Europe orientale	1	—	—
Amérique latine	2	1	Brésil
Europe occidentale et autres pays (y compris le Canada)	2	2	Danemark Canada

<sup>1</sup> Article 18 de la Charte de l'ONU.